



## ORDURES MENAGERES

(voir aussi le MemoDéchets du SEOD 2025)

Par ménage : CHF 40.00 + CHF 40.00  
par personne physique  
(18 ans dans l'année)

Bureaux et divers: CHF 90.00

Restaurants, magasins, artisans,  
entrepreneurs, carrosserie,  
machines agricoles, agriculteurs : CHF 140.00

Autres : CHF 230.00

Sacs taxés 50 sacs par an gratuits pour nouveaux-nés  
(dans la commune) jusqu'à l'âge de 2 ans.

### Ordures ménagères



6 moloks à disposition

Merci d'éviter de déposer vos sacs poubelles les jours  
fériés et les dimanches dans les moloks.

### Ramassage des déchets encombrants

**ATTENTION!**

Ne seront **pas**  
ramassés :

**le verre, la ferraille,  
les déchets de chantier**

les jeudis suivants : 23 janvier – 3 avril – 3 juillet – 30 octobre,  
à partir de 6 h 30



Sont uniquement admis les grands déchets combustibles provenant des ménages privés. Les parties métalliques doivent être enlevées.

Les déchets combustibles pouvant être contenus dans un sac de 110 litres ou encore dont les dimensions de l'objet sont inférieures à 50/50/50 cm ne sont pas considérés comme objets encombrants.

### **Appareils frigorifiques, congélateurs, appareils ménagers**

Ils sont repris gratuitement par les commerçants spécialisés sans obligation d'achat, par Caritas ou doivent être conduits chez Met Fer SA (heures d'ouverture : lundi-vendredi de 7 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 17 h 00).

### **Déchets verts (Déchetterie verte)**

Les déchets verts peuvent être déposés à la place de compostage de la Fenatte en respectant la propreté du lieu.

**Merci de porter une attention particulière à reprendre vos contenants en plastique, à pousser au maximum le dépôt de vos déchets verts et à différencier le bois et les branchages du gazon et des déchets ménagers.**

**Obligation d'avertir le secrétariat communal  
en cas d'abattage d'arbres !**

### **ECOPOINT**

**Papier - carton - verre - huiles végétales et minérales - fer blanc - aluminium – dosettes de café - vêtements – ferraille - PET**

Des bennes sont à disposition à l'écopoint derrière l'école.

*Afin d'optimiser le remplissage et donc de réduire les coûts, il est obligatoire de plier vos cartons avant de les déposer dans les bennes.*

**IMPORTANT**

**L'écopoint derrière l'école est ouvert :**

#### **Rappel des horaires**

**Lundi au vendredi : 8h – 21h**

**Samedi : 8h – 12h**

**Dimanche : fermé**



**PET** : ne déposer que les bouteilles de boisson avec le logo PET, vidées de leur air et écrasées. Les autres plastiques peuvent être amenés dans les points de tri des magasins.

---

« **Le sagex** » ne doit pas être mis dans les sacs poubelle, mais peut être apporté à Caritas Jura rue St-Henri 5 à Delémont 032 422 74 74.

### **Centres régionaux de déchets spéciaux des ménages**

---

Par exemple : acide, soude caustique, ammoniacale, eau de javel, sol-vants, acétone, benzine, dilutifs, produits de nettoyage, vernis, peintures, colles, décapants, antirouille, etc).

A déposer gratuitement chez :

Recyplus Entsorgung AG  
Zone industrielle  
Rue St-Henri 2  
2800 Delémont  
tél. 032 423 16 62

le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 16 h à 18 h  
(en cas de jour férié : report au 4<sup>ème</sup> mardi  
du mois)

21 janvier  
18 février  
18 mars  
15 avril  
20 mai  
17 juin  
15 juillet  
19 août  
16 septembre  
21 octobre  
18 novembre  
16 décembre